

VERS DES ORGANISATIONS CAPACITANTES ET APPRENANTES

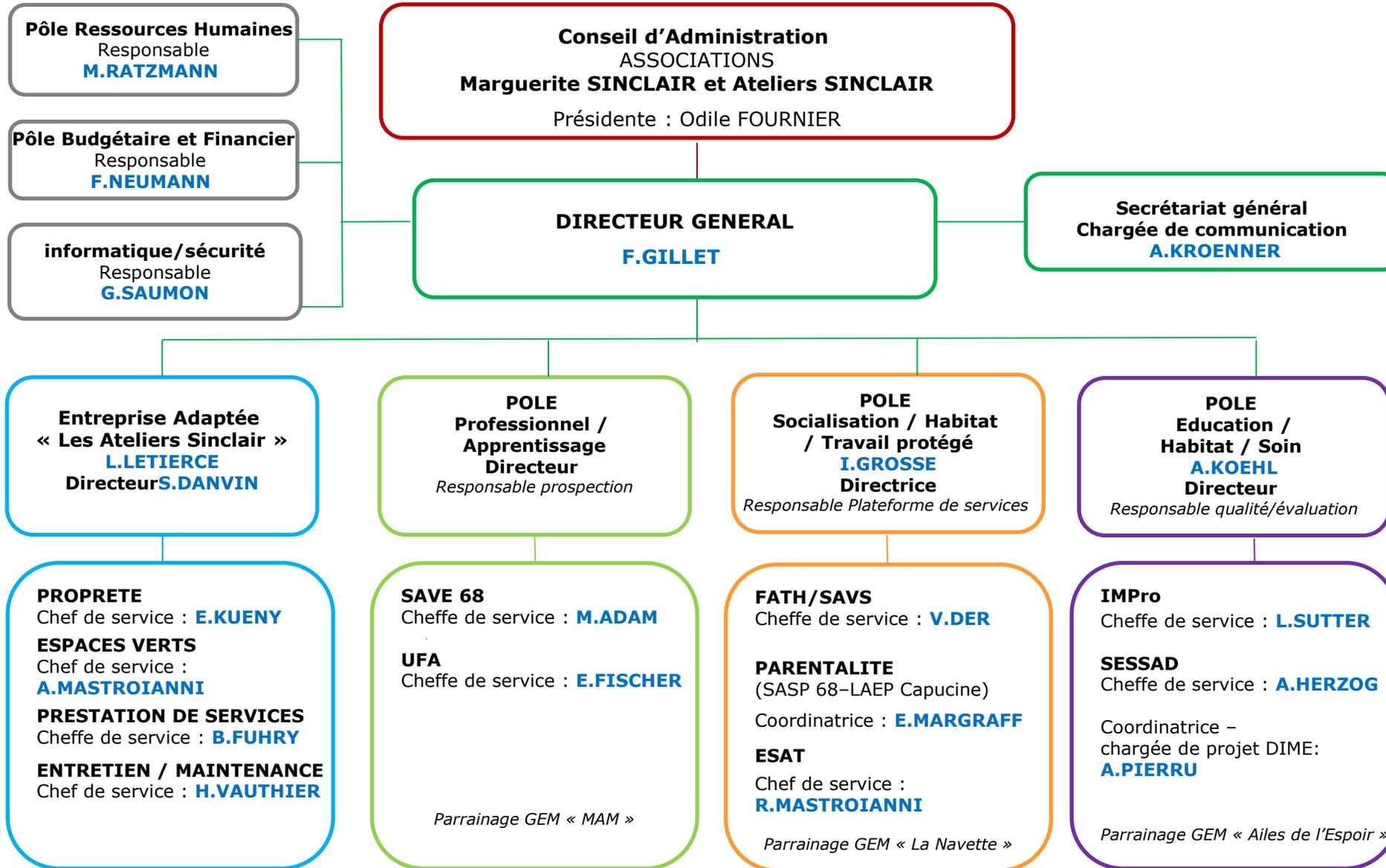
L'organisation au service du parcours

François GILLET directeur général
Associations Sinclair

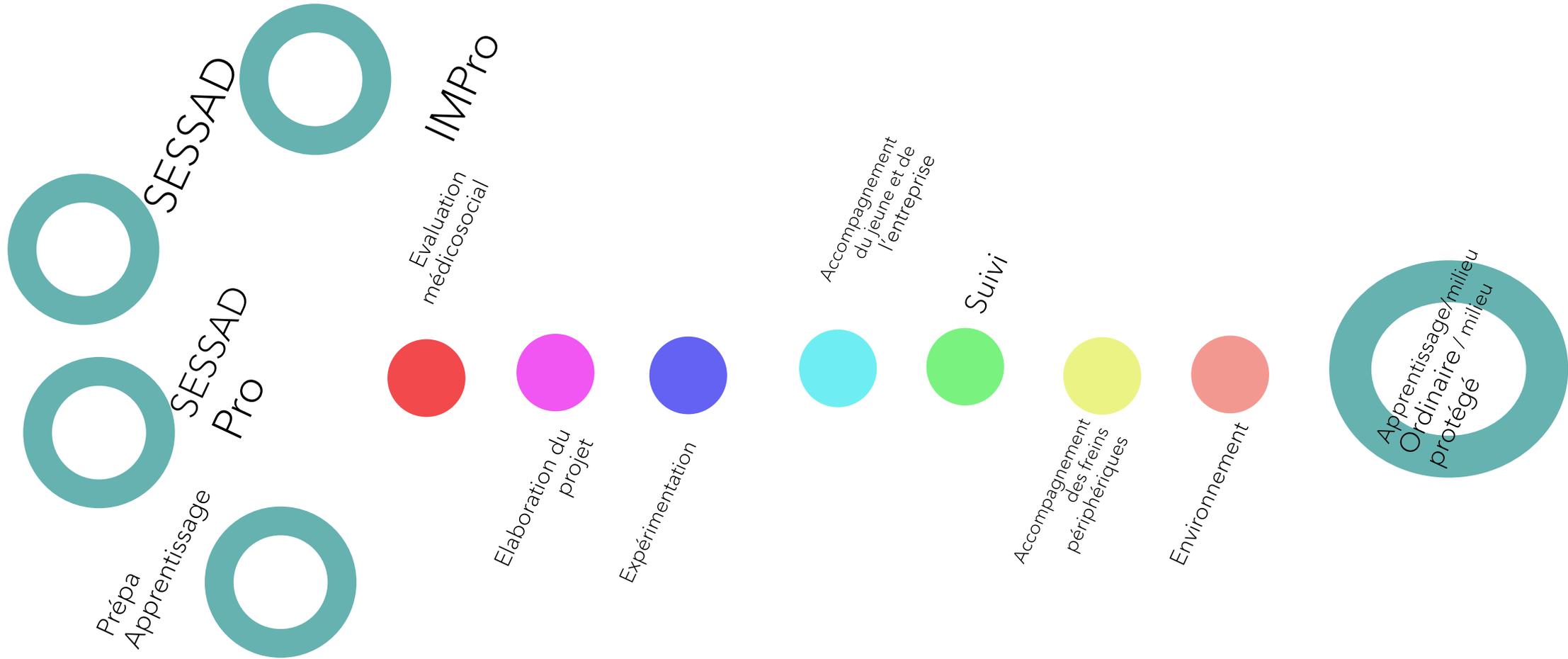


ORGANIGRAMME de DIRECTION des Associations SINCLAIR

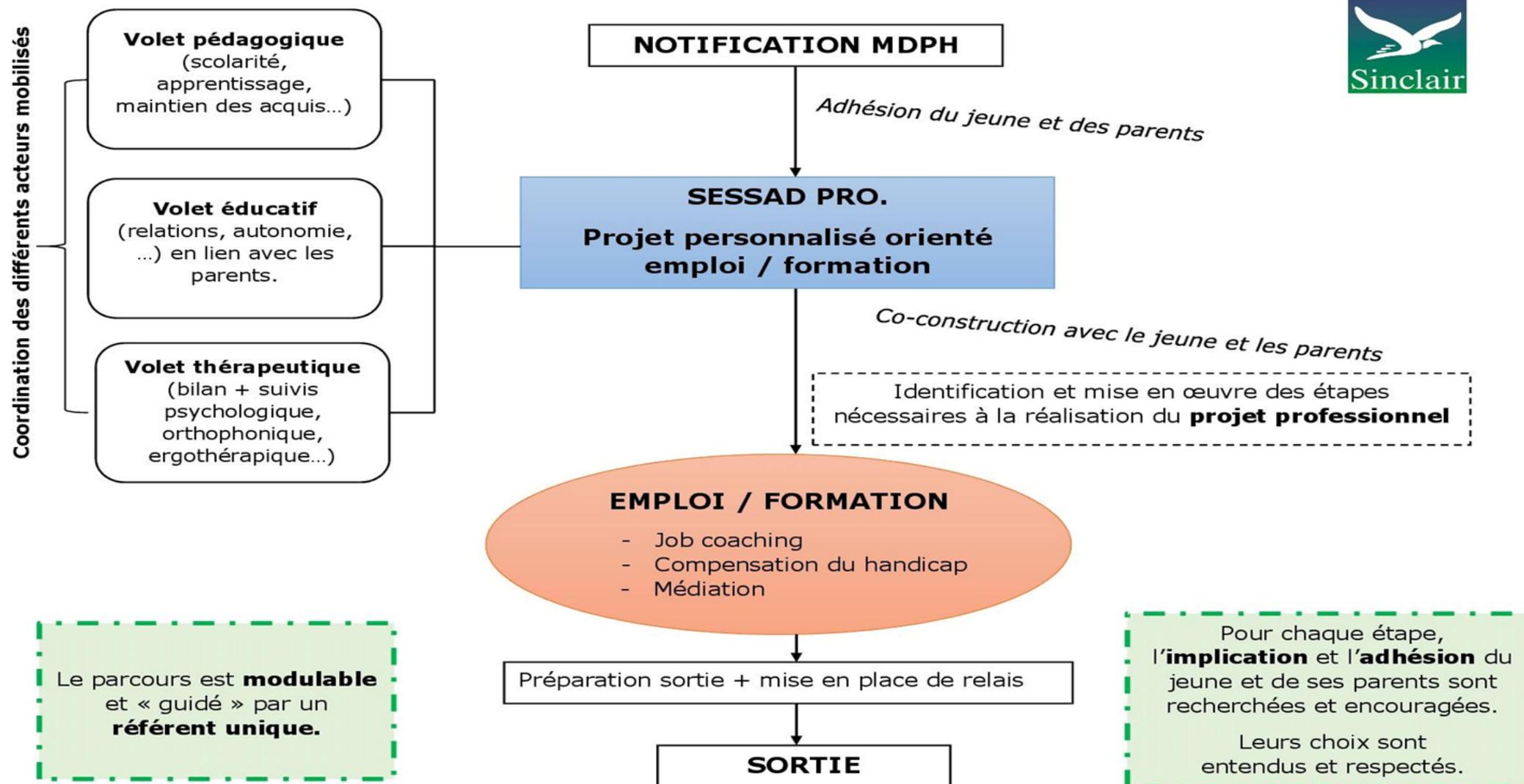
01/03/2022



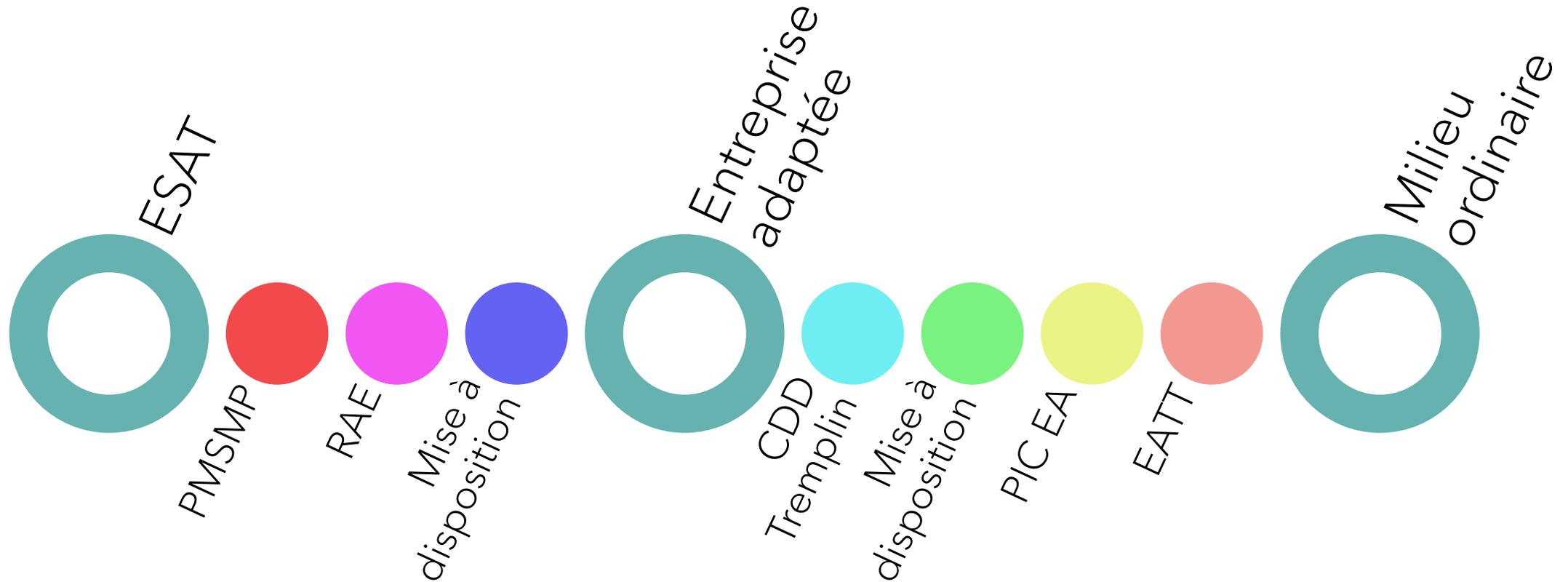
DES PARCOURS A LA MAIN DES PERSONNES UNE ORGANISATION AU SERVICE DES PARCOURS



PARCOURS DANS LE DISPOSITIF



DES PARCOURS D'INCLUSION A LA MAIN DES PERSONNES



ESAT D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

L'ESAT aujourd'hui

Objectif prioritaire

- Viser la plus grande autonomie, tant sociale que professionnelle

Public accueilli

- + de 20 ans
- Capacité de production <1/3
- Ne pouvant accéder temporairement ou durablement au milieu ordinaire

Contrat d'aide et de soutien

- Accompagnement dans le travail
- Accompagnement médico-social

L'ESAT de demain

Loi N°2022-219 du 21 février 2022

Objectif principal

- Favoriser l'accès en milieu ordinaire

Public accueilli

- Personnes dont la capacité de travail est réduite
- Nécessité d'un accompagnement médical, social et médico-social

Parcours renforcé en emploi

- Différentes étapes/prestations pour viser la sortie
- Le contenu sera précisé par décret

Des règles assouplies

- Cumul MP/MOT possible
- Droit aux allers/retours
- Inscription possible à Pôle Emploi

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (RAE)

Un dispositif pour la reconnaissance et le développement des compétences

Objectif
prioritaire

- reconnaître les compétences professionnelles

Public
concerné

- travailleurs d'ESAT,
- salariés en insertion ou en situation de handicap,
- Personnes accueillies en IME

Une attestation
délivrée par

- L'employeur
- L'Education Nationale
- Le Ministère de l'Agriculture

L'ENTREPRISE ADAPTÉE



Entreprise du milieu ordinaire

- Au moins 55% de TH dans l'effectif de production
- Recrutement parmi les personnes les plus éloignées de l'emploi



Un double accompagnement, une passerelle vers un autre emploi

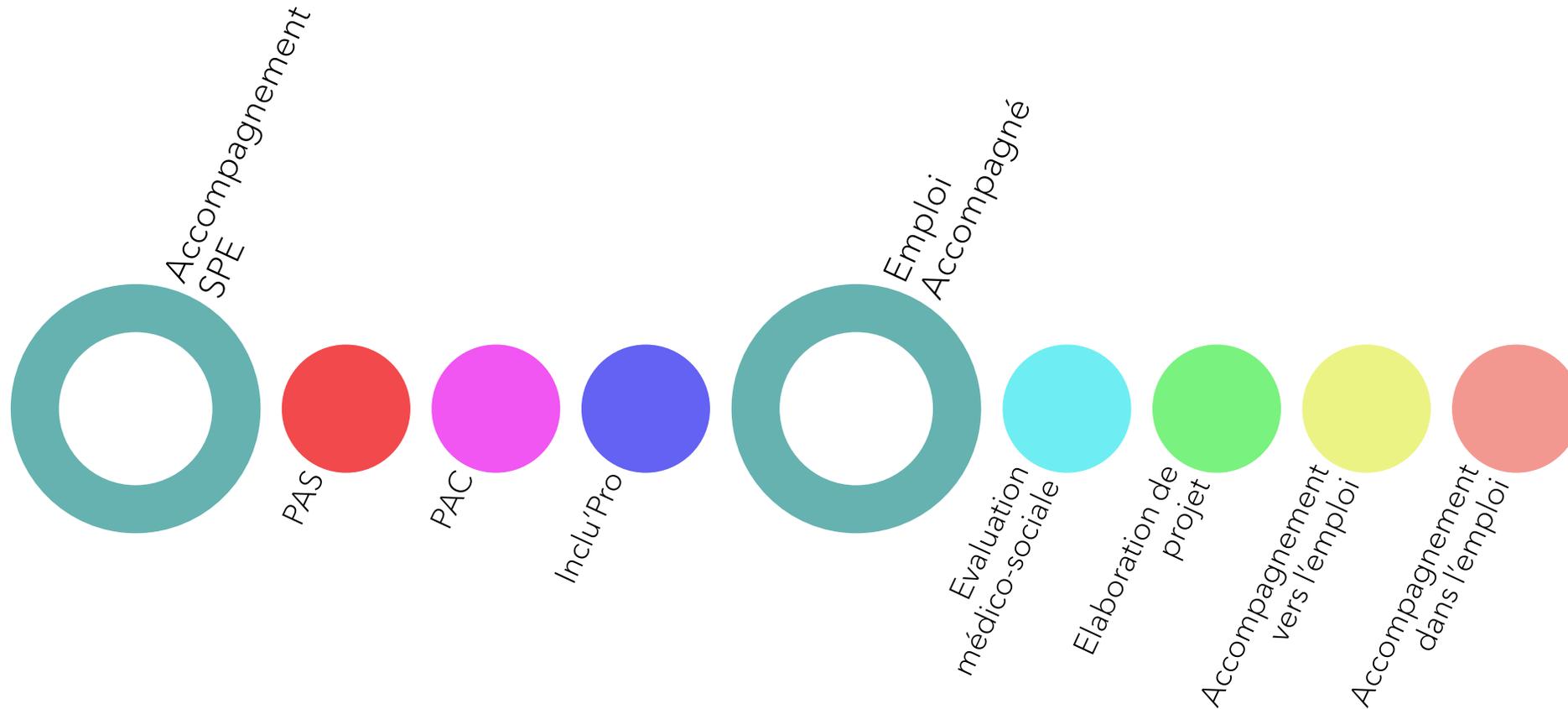
- Accompagnement professionnel
- Accompagnement médico-social



Des innovations inclusives

- CDD Tremplin
- L'EATT

DES PARCOURS D'INCLUSION A LA MAIN DES PERSONNES



L'EMPLOI ACCOMPAGNE : L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'EMPLOI TOUT AU LONG DU PARCOURS D'INSERTION

L'emploi Accompagné

- Une réponse s'agissant de l'emploi des personnes handicapées rencontrant un besoin spécifique d'accompagnement
- Activé en subsidiarité du droit commun

La plateforme Emploi Accompagné 68



Chef de file

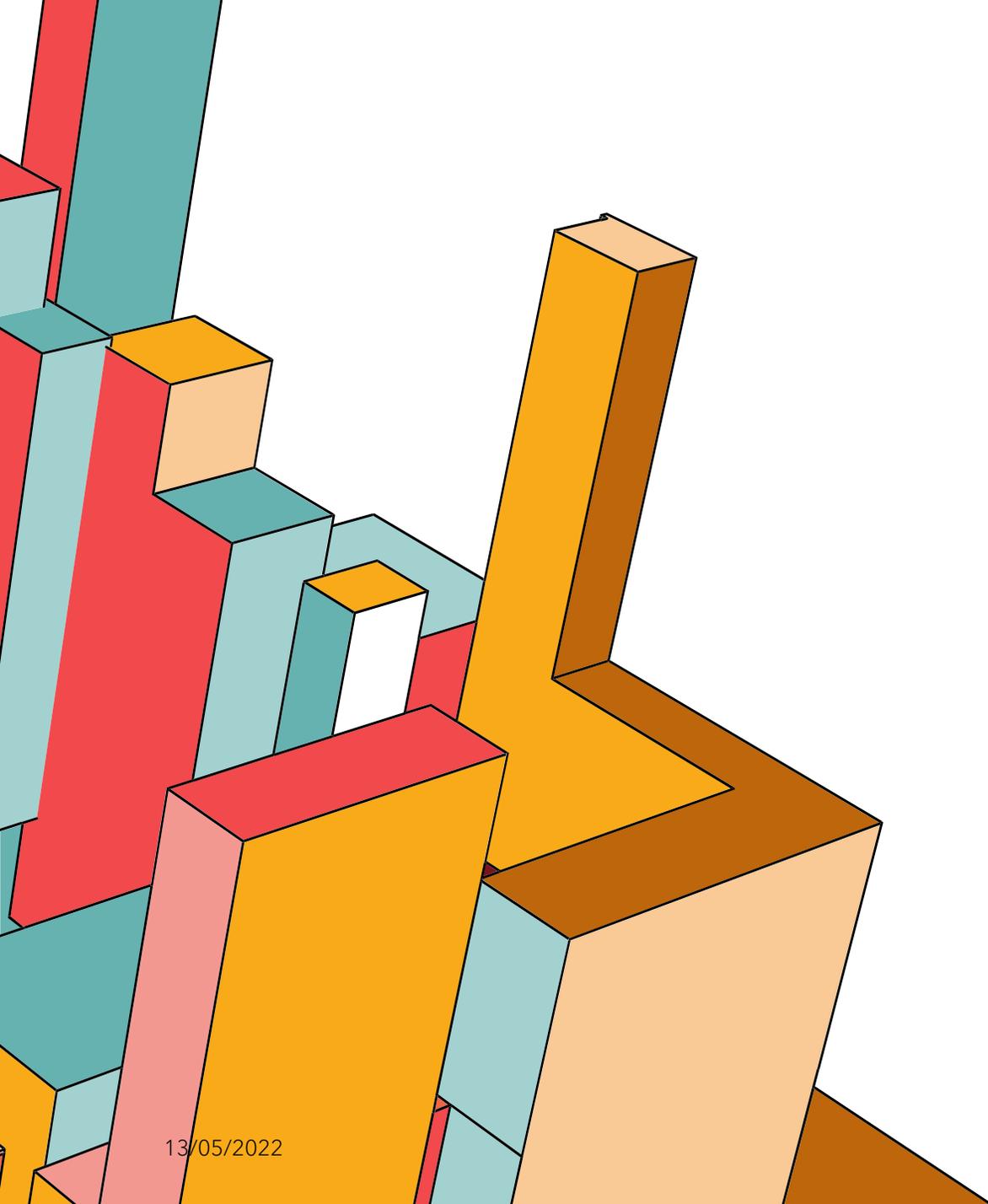
Co-porteur

MDPH

Cap
Emploi

Pôle
Emploi

Missions
locales



DES ESPACES POUR PARLER D'INCLUSION

Les commissions spécialisées de la MDPH

Permettent de discuter des parcours des personnes en s'accordant sur la bonne réponse, au regard des besoins exprimés à ce moment.

L'INCLUSION



Part de la
personne, ses
attentes, ses
besoins



Convoque des
professionnels



Oblige les
institutions

MERCI